

Les Cahiers du Sahara Marocain Numéro : 10

En marge du XXe Sommet de l'OUA à Addis Abéba

Le Sahara Marocain et la légitimité

Février 1985

Nouvelle édition

à l'occasion du 40ème anniversaire de la Marche Verte

Novembre 2015

www.mincom.gov.ma

10

ROYAUME DU MAROC  المـمـلـكـة المـغـربـيـة

Les Cahiers du Sahara **Numéro: 10**

En marge du XXe Sommet de l'OUA à Addis Abéba

Le Sahara Marocain et la légitimité

Février 1985

Nouvelle édition

à l'occasion du 40ème anniversaire de la Marche Verte

Novembre 2015

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION وزارة الاتـــــــصــــــــال



Sa Majesté le Roi Hassan II lors d'une visite aux Provinces du Sud



Feu S.M Mohammed V avec les leaders africains lors de la Conférence de Casablanca en 1961

INTRODUCTION

Les péripéties qu'a connues l'affaire du Sahara Marocain, depuis la glorieuse épopée qui a consacré le retour de nos provinces du Sud au sein de la mère Patrie, ont été marquées comme on le sait par les rebondissements et des situations critiques sciemment entretenues par les ennemis de l'intégrité territoriale du Maroc. L'affaire du Sahara a défrayé la chronique par des développements spectaculaires qui ont eu des répercussions aussi diverses que confuses sur le plan africain et international.

Le Maroc, fort de son droit et fermement attaché a ses traditions arabes et islamiques devait affronter les différentes manœuvres et agressions qu'il a su déjouer grâce à sa détermination, à la clairvoyance et à la sagesse de son Roi, et à la bravoure des Forces Armées Royales.

Il est vrai que tout un peuple s'est mobilisé derrière son Roi pour briser les velléités belliqueuses de l'adversaire, et dénoncer ses véritables intentions d'hégémonie.

Le Maroc a agi ainsi, convaincu que la légitimité est de son côté et conscient du bien fondé de sa position.

Les événements ont démontré parallèlement la volonté de notre pays d'œuvrer par les moyens pacifiques pour résoudre le litige, soucieux qu'il est de la nécessité de sauvegarder l'unité des rangs arabes et africains et de maintenir hors des tourmentes et de l'effervescence la région du Maghreb Arabe.

C’est précisément dans cette optique, que le Maroc, par la voix la plus autorisée, celle de Son Roi, a proposé à Nairobi I et II, l’organisation d’un référendum libre et sincère dans le Sahara, afin d’administrer la preuve s’il en était encore besoin, de la marocanité du Sahara et de l’attachement de ses habitants a leur mère patrie.

Les manœuvres n’ont fait alors que redoubler et les complots s’intensifier, visant au delà de notre pays, à saper les fondements mêmes de la communauté africaine et la menaçant de dislocation. Les agissements irresponsables ont atteint alors leur paroxysme à Addis Abéba, lorsque les protagonistes ont permis l’«irruption» de la « RASD » dans l’enceinte de l’Organisation panafricaine, ce qui a entrainé inéluctablement le retrait du Maroc de la dite Organisation.

Ce faisant, notre pays a voulu démontrer que l’OUA a failli à ses obligations, a dénoncé sa propre charte et partant a piétiné la légalité même.

Comme il fallait s’y attendre, la décision du Maroc a recueilli l’unanimité du peuple marocain.

Le Maroc devait engager alors une autre bataille, cette fois-ci devant la 4ème commission de l’O.N.U. Sa thèse a été développée avec force détails et arguments qui ont éclairé davantage l’opinion internationale.

La résolution qui y a été adoptée, a été par la suite très largement analysée et explicitée devant la chambre des représentants, par le Conseiller de Sa Majesté le Roi, M. Ahmed Reda GUEDIRA, qui avait lui-même auparavant représenté le Souverain aussi bien devant les assises de l’OUA à Addis Abéba que devant la 4ème Commission de l’ONU.

Ceci dit, la publication que nous proposons d'éditer à l'intention de l'opinion publique et des mass média, constitue un recueil de documents de synthèse sur la position du Maroc, et une rétrospective des différentes prises de position de notre pays depuis la Conférence d'Addis Abéba et des réactions enregistrées aussi bien sur le plan national qu'international. Ces documents relateront entre autres, les faits marquants de la session historique tenue par la Chambre des Représentants et aussi traduisent éloquemment l'expression populaire authentique.

La publication reproduit également le film des débats qui se sont déroulés devant la 4ème Commission de l'ONU, le vote qui en a suivi et qui constitue à juste titre une vision nouvelle de la question sur l'échiquier international.

Cette brochure qui comporte, nous l'avons dit, un recueil de tout ce qui a été dit devant les instances internationales, fait ressortir en tout cas deux réalités tangibles :

1. L'attachement constant du Maroc à la légalité internationale dans tous les actes qui ont trait à son intégrité territoriale.

2. L'indéfectible Union nationale autour de Sa Majesté le Roi pour une plus grande mobilisation qui permettra de faire face à toutes les éventualités sur tous les plans, militaire, politique ou diplomatique.

Aperçu historique sur l'affaire du Sahara durant les dix dernières années : 1974-l984

**** 5 juillet 1974***

S.M le Roi adresse un message au Général Franco le mettant en garde contre toute action entreprise unilatéralement par l'Espagne quant à l'avenir du Sahara Marocain et l'avertissant de la gravité de la situation qui pourrait en découler.

**** 8 juillet 1974***

Le Maroc décide de recourir à la Cour Internationale de Justice pour émettre un avis consultatif après approbation de l'Assemblée Générale des Nations-Unies.

**** Mai 1975***

Le Maroc soumet à la Cour Internationale de Justice les documents et notes concernant l'avis consultatif requis.

**** 16 octobre 1975***

La Cour Internationale de Justice donne son avis consultatif dans lequel elle confirme l'existence de liens d'allégeance entre le Maroc et les tribus sahraouies.

S.M le Roi annonce l'organisation de la Marche Verte avec la participation de 350.000 volontaires (hommes et femmes) représentant toutes les provinces du Royaume.

**** 6 novembre 1975***

Le Conseil de Sécurité des Nations-Unies invite le Maroc et l'Espagne à entreprendre des négociations conformément à sa résolution 380.

S.M le Roi ordonne aux volontaires de la Marche Verte de se diriger vers le Sahara.

**** 14 novembre 1975***

Signature de l'accord de Madrid au terme duquel il a été mis fin à la colonisation du Sahara par les espagnols. Cet accord a été entériné par l'Assemblée Générale des Nations-Unies et par la « Jmâa Sahraouie ».

**** 5 juillet 1976***

L'affaire du Sahara a été soulevée pour la première fois lors du 13ème Sommet africain tenu à l'Ile Maurice. Le sommet a refusé de reconnaître le soi-disant « Polisario » comme mouvement de libération.

**** 1977***

L'OUA décide au cours de son 14ème sommet à Libreville (Gabon) de tenir une session extraordinaire consacrée à l'affaire du Sahara. Cette session n'a pas eu lieu.

**** 1978***

Un « Comité Ad hoc » a été constitué lors du 15ème Sommet africain de Khartoum (Soudan) en vue de trouver une solution pacifique au conflit du Sahara.

**** 1979***

Le « Comité Ad-hoc » présente au 16ème sommet de l'OUA tenu à Monrovia (Libéria) son rapport sur l'affaire du Sahara. Aucune décision n'a été prise à ce sujet.

**** 14 août 1979***

Les habitants de la Province de Oued Ed-Dahab renouvellent leur serment d'allégeance à S.M le Roi.

**** 24 juin 1980***

Le Maroc soumet une note au Secrétaire Général de l'OUA lui expliquant que la pseudo « RASD » n'étant pas Etat indépendant et souverain ne peut prétendre être admise au sein de l'Organisation. De ce fait, le Maroc pose une question préjudicielle et demande au secrétaire général de se référer à l'article 27 de la charte de l'OUA relatif à l'interprétation de ladite charte.

**** Juillet 1980***

17ème Sommet de l'OUA à Freetown (Sierra Léon). Le sommet décide de confier au Comité ad-hoc l'examen de la question aussi bien en ce qui concerne la motion préjudicielle déposée par le Maroc que de l'admission de la pseudo « RASD ».

**** Juin 1981***

S.M le Roi Hassan II déclare devant le 18ème Sommet africain de Nairobi (Kenya) que le Maroc accepte l'organisation d'un référendum au Sahara. La décision du Souverain a été accueillie avec enthousiasme par les membres de l'Organisation Panafricaine.

Le Sommet a chargé le « Comité de mise en œuvre» de veiller à l'application du cessez-le-feu et à l'Organisation du référendum.

**** Août 1981***

Le « Comité de mise en œuvre » se réunit à Nairobi pour discuter des modalités relatives au cessez-le-feu et de l'organisation du référendum.

**** Février 1982***

2ème réunion du « Comité de mise en œuvre » à Nairobi: approbation des modalités concernant le cessez-le-feu et l'organisation du référendum, le Président en exercice de l'OUA devait en fixer les dates.

19 pays africains se retirent de la 38ème session des Ministres Africains des Affaires étrangères tenue à Addis Abéba en signe de protestation contre les manœuvres du secrétaire général visant à introduire la pseudo « RASD » au sein de l'OUA.

**** 27 septembre 1983***

S.M le Roi réaffirme devant la 38ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU la décision du Maroc d'accepter l'organisation d'un référendum au Sahara et s'engage à se conformer aux résultats qui en découleront.

**** 12 novembre 1984***

Retrait du Maroc de l'OUA après l'admission de la prétendue « RASD » au sein de l'organisation panafricaine.



Départ de la Marche Verte le 6 novembre 1975

Position du Maroc avant le XXème sommet de l'OUA

Avant la tenue du XXe Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine à Addis Abéba, S.M le Roi Hassan II a annoncé dans le discours prononcé à l'occasion du 9ème anniversaire de la Marche Verte et au cours des deux interviews accordées respectivement au quotidien français « Le Monde » et à l' « Union Internationale des Journalistes et de la Presse de langue française » le retrait du Maroc de l'OUA si la prétendue « RASD » y était admise.

L'Organisation panafricaine perdrait de sa crédibilité en admettant une « république » qui n'existe que dans l'imagination de ceux qui l'ont créée. Fort de ses droits légitimes, le Maroc « **ne peut aller au delà de ce qu'il a concédé** », déclare S.M le Roi qui ajoute : « **les instructions que Je donnerai à la délégation qui Nous représentera à Addis Abéba seront-elles fermes et claires. Voici ce que nous dirons : « Vous avez demandé un référendum et le cessez-le-feu. Nous avons accepté à Nairobi II, lors d'une réunion restreinte, on a fixé les modalités de déroulement de la consultation, mais nous ne saurions en faire plus. Si on demande au Maroc plus que ce qu'il a accepté, il ferra place à qui lui succédera tout en souhaitant à l'OUA longue vie et succès** ».

Evoquant les engagements du Maroc envers les résolutions de l'OUA, S.M le Roi a réaffirmé : « Si le Maroc se retire, il se retirera physiquement et moralement. Mais il restera lié par les résolutions de Nairobi I et II et par les engagements pris aux Nations-Unies concernant le référendum d'autodétermination au Sahara ».

Ainsi le Maroc a voulu éviter l'éclatement de l'OUA en acceptant l'organisation d'un référendum dans ses provinces récupérées, même si les réalités historiques, naturelles, juridiques et humaines témoignent de la marocanité du Sahara de part les liens ancestraux et traditionnels existant entre les provinces du Sud et celles du Nord.

En effet, la plupart des dynasties ayant gouverné le pays étaient originaires du Sahara et avaient comme capitales : Fès, Marrakech, ou Rabat.

La marocanité du Sahara a été également confirmée par l'Assemblée représentative de toutes les tribus (Jmâa Sahraouie) et par la participation de la population des provinces récupérées aux différentes consultations électorales qu'a connues le Maroc depuis 1976.

La population du Sahara a exprimé aussi et surtout son indéfectible attachement à la mère patrie par le biais de l'acte d'allégeance (la Beïa) - conformément à la loi musulmane et à la coutume marocaine.

De ce fait, « ceux qui prendront ou qui auront pris la responsabilité de pousser le Maroc jusqu'à cette limite intolérable, auront pris une responsabilité historique à l'égard de l'Afrique » affirme S.M le Roi à propos du retrait du Maroc de l'O.U.A. Le Souverain ajoute « beaucoup de chefs d'Etat risquent de se trouver devant une situation dramatique concernant leur conception de ce qu'ils représentent. Jamais un chef d'Etat n'a représenté quelque chose de fantomatique, et siéger avec quelque chose de fantomatique serait dramatique pour eux ».

Ainsi donc, S.M le Roi Hassan II, a tenu à lever toute équivoque à la veille du XXe Sommet panafricain en faisant connaître la position que le Maroc doit adopter conformément à la légalité et aux usages internationaux.

Retrait officiel du Maroc de l'OUA

La délégation officielle qui a représenté le Maroc aux travaux du XXe Sommet de l'O.U.A tenu le 12 novembre 1984 à Addis Abéba se compose de 140 membres. Conduite par M. Ahmed Réda Guédira, Conseiller de S.M le Roi, elle comprend outre le Ministre des Affaires étrangères le Dr Abdelwahed Belkeziz, le Ministre de l'Information le Dr Abdellatif Filali, le Ministre chargé de la Coopération et Secrétaire Général de l'Union Arabo-Africaine M. Abdelwahed Radi, des représentants des provinces sahariennes récupérées, des partis politiques et des organisations syndicales.

Au cours de la séance d'ouverture du Sommet, le chef de la délégation marocaine a prononcé un discours dans lequel il a évoqué les différentes phases de la lutte du peuple marocain pour la récupération de ses provinces spoliées, et a rappelé l'arrêt rendu par la Cour Internationale de Justice qui a reconnu l'existence de liens juridiques et d'allégeance entre les populations du Sahara et les Souverains Marocains.

Voici le texte intégral de la déclaration de M. Guédira :

« Excellences, Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

« Je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements sincères à Monsieur Menguistu Haile Mariam, Président du gouvernement et du peuple d'Ethiopie, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité fraternelle qu'ils nous ont réservés, et surtout les félicitations bien sincères pour les efforts qu'ils ont déployés afin de permettre à

notre conférence de se tenir et de se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

« Excellences, Mesdames, Messieurs,

Bien des points, bien des problèmes sollicitent votre attention, et vous allez en aborder l'examen avec le courage, la lucidité, la clairvoyance et le sens de responsabilité qui caractérisent chacun de vous et qui font la fierté et l'orgueil de vos peuples, les peuples d'Afrique.

« Vous serez guidés dans vos travaux par les objectifs que notre charte s'est elle-même assignés : promouvoir le progrès général de nos peuples, renforcer la compréhension entre eux, et créer les conditions de paix et de sécurité afin de mieux répondre à leurs aspirations profondes.

« C'est en tout cas, je puis vous l'assurer, ce que le Maroc s'est efforcé de faire inlassablement au sein de notre Organisation de l'Unité Africaine depuis qu'elle a vu le jour.

« Aujourd'hui comme hier, même de l'extérieur, le Maroc s'efforce dans l'examen des problèmes qui vous sont soumis, d'apporter sa contribution dans la recherche des solutions les plus justes et les plus conformes à la légalité et à la légitimité.

« Parmi ces problèmes, figure encore, et nous le déplorons, celui du Sahara occidental.

« Il serait certainement lassant de retracer aujourd'hui l'historique de ce pénible conflit qui déchire une partie

de notre continent. Nous avons à juste titre cru que le principe de sa solution ayant été adopté, il ne restait plus qu’a définir les conditions et les modalités d’application de cette solution. Tel ne semble malheureusement pas être l’avis de ceux qui le font resurgir en le reposant à nouveau dans son intégralité, et en compliquant même les termes au point de mettre notre organisation dans l’impossibilité d’y apporter la solution juste qu’il appelle.

« Pour sa part, le Maroc estime que ce problème n’a que trop duré et que, constituant souvent un élément bloquant, il a jusqu’à présent et plus d’une fois, empêché notre organisation de s’atteler aux tâches constructives et positives qui sont les siennes et pour lesquelles nos peuples attendent de chacun de nous une contribution consciente et responsable.

« Pays profondément africain, soucieux avant tout d’assurer progrès et bien être aux peuples d’Afrique, le Maroc souhaite du plus profond de son cœur pouvoir débarrasser notre organisation de ce nœud qui entrave son action et qui constitue un obstacle dangereux dans l’accomplissement de sa noble mission.

« Notre délégation n’est pas venue ici pour plaider à nouveau la cause marocaine afin de solliciter votre adhésion à nos thèses et à en assurer le triomphe.

« Tout a déjà été dit, et vous tous, ici présents, connaisse l’enjeu : et vous tous, sans exception, nous en sommes certains, saisisse le problème sous tous ses aspects, comme vous l’appréciez dans sa véritable dimension et dans toutes ses implications non seulement pour les vraies parties en conflit, mais pour l’ensemble du continent.

« Un verset de Coran dit, cependant, que la remémoration toujours fort utile aux hommes de foi.

« Etant tous hommes de foi, un bref rappel des faits et des événements ne vous sera donc pas inutile.

« Ainsi, sera-t-il peut-être fait justice de tout ce qui a été dit, ou chuchoté ou simplement suggéré sur la position du Maroc dans cette affaire du Sahara.

« L'indépendance du Maroc, en 1956, n'eut pas, comme chacun sait, pour effet automatique la libération de l'intégralité de ses territoires. Une grande partie de ceux-ci demeurèrent en effet sous domination espagnole, notamment les villes de Sebta et Melilla dans le Nord, et les provinces d'Ifni, de Tarfaya, de Sakia El Hamra et de Rio de Oro dans le Sud. Aussi, n'avons-nous jamais cessé de revendiquer ces territoires, comme nous n'avons jamais cessé d'exiger leur retour à la mère-patrie dont ils n'avaient été détachés que par le fait colonial.

« Et de fait, une partie nous en fut restituée. L'Espagne nous opposa par contre un refus obstiné quant au Sahara occidental. Nous nous trouvâmes dès lors contraints de porter notre contentieux devant la Cour Internationale de Justice de la Haye. Celle-ci a rendu son avis consultatif célèbre du 16 octobre 1975. Deux dispositions de l'avis de la Cour nous paraissent dignes d'intérêt parce que particulièrement éclairantes.

« Il était notamment demandé à la Cour de dire quels étaient les liens du Maroc avec le Sahara occidental, et subsidiairement, de donner son avis sur le droit à l'autodétermination des populations du Sahara occidental, conformément à la résolution 1514 du 14 décembre 1960 de l'Assemblée Générale de l'O.N.U.

« Sur le premier point, la Cour, après avoir décrit avec minutie et force détails le territoire et les populations qui y vivaient, a déclaré sans ambages : « les éléments et renseignements portés à la connaissance de la Cour montrent l'existence, au moment de la colonisation espagnole, de liens juridiques d'allégeance entre le Sultan du Maroc et certaines tribus vivant sur le territoire du Sahara occidental ».

« Sur le second point, la Cour n'était ni moins claire ni même moins catégorique. Abordant l'examen du principe d'autodétermination en tant que droit des peuples et son application en vue de mettre fin rapidement à toutes les situations coloniales, plaçant cet examen dans le cadre de l'évolution intervenue au sein de la communauté internationale durant les cinquante dernières années, tenant enfin compte du caractère spécifique du territoire du Sahara occidental et des populations qui y vivaient, la Cour déclare dans l'un de ses considérants :

« La validité du principe d'autodétermination, défini comme répondant à la nécessité de respecter la volonté librement exprimée des peuples, n'est pas diminuée par le fait que dans certains cas l'Assemblée Générale de l'ONU n'a pas cru devoir exiger la consultation des habitants de tel ou tel territoire. Ces exceptions s'expliquent soit par la considération qu'une certaine population ne constituait pas un « peuple » pouvant prétendre à disposer de lui-même, soit par la considération qu'une consultation eut été sans nécessité aucune, en raison de circonstances spéciales ». Voilà ce qu'a dit la Cour Internationale de Justice à propos d'un contentieux simple, mais qu'on a voulu compliquer à souhait afin d'égarer l'Afrique, et à travers elle, afin de tromper le monde. Il est aujourd'hui

fait appel à votre sagesse, à votre sagacité, à votre conscience d'hommes responsables du devenir de nos peuples pour que l'Afrique ne tombe pas dans le piège qui lui est tendu, et qu'elle ne soit pas inconsciemment victime de la plus grande mystification que notre histoire moderne ait connue.

« L'on vous dit que le retour du Sahara au Maroc n'a été qu'une voie de fait qu'il convient de sanctionner, qu'un fait du prince et qu'un fait accompli devant lequel Hassan II, Roi du Maroc, a voulu placer la communauté africaine et la communauté internationale. Or, à lui seul, l'avis de la Cour eut amplement suffi pour donner à ce retour du Sahara au sein de sa communauté d'origine la base légale nécessaire. Mais le Maroc et son Roi sont allés plus loin encore dans leur profond attachement à la stricte légalité et aux principes fondamentaux du droit et de la justice.

« Refusant de se faire justice à soi-même, refusant de procéder seul et par lui-même à l'exécution de la sentence de la Cour, il est aussitôt, conformément aux recommandations de l'ONU et de son Conseil de Sécurité, entré en négociations avec l'Espagne en vue d'aboutir à un accord qui détermine tout à la fois les conditions de la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour de la Haye et les modalités qui mettent un terme à la colonisation, et par conséquent le retour du Sahara à sa communauté d'origine, et ce n'est qu'après la conclusion de l'accord de Madrid, et d'accord et de concert avec l'Espagne d'un côté et de l'autre la Jemâa, seule organisation représentative authentique de la population à l'époque, que le drapeau marocain fut hissé sur les territoires du Sahara. Nous sommes donc bien loin de la voie de fait, du fait du Prince et du fait accompli.

« Voilà les droits du Maroc, tels qu'ils sont attestés par l'histoire, confirmés par le droit international et solennellement réaffirmés par la plus haute instance judiciaire internationale. Mais le Maroc ne vit pas isolé, et n'entend pas vivre isolé. Il fait partie de votre communauté africaine dont il est fier d'être membre et dont il a le sentiment profond de faire partie intégrante.

« Or, cette communauté a été perturbée et sa conscience malheureusement troublée par ce problème du Sahara au point ou d'aucun et non des moindres, pressentaient et craignaient l'éclatement de notre organisation.

« Plus que tout autre, je puis l'attester, moi qui ai le privilège de le côtoyer quotidiennement, Hassan II Roi du Maroc, tremblait à la perspective de cette éventualité. L'un des fondateurs de l'OUA, l'un de ses rares fondateurs qui soit encore de ce monde, il tient à notre organisation parce qu'il y voit le seul instrument valable et efficace de l'unité de notre continent, de sa stabilité, de son développement et du progrès de ses peuples.

« De toutes ses forces, il réfléchissait au moyen de sauver notre organisation et de maintenir sa cohésion. Il désirait avant tout rencontrer le point de vue de tous et les vœux des pays de la communauté africaine qui pensaient autrement que lui et qui se situaient même le plus loin de lui. Il alla au delà de tout ce que l'on peut attendre ou exiger d'un homme responsable du destin d'un peuple et d'un pays dans la continuité de leur très longue histoire, il adopta les thèses de ses propres adversaires et proposa lui même, devant ses pairs à Nairobi, le recours au référendum.

« Cet engagement ne lui était nullement imposé en droit. Il l'a cependant pris, comme il a solennellement promis devant l'Assemblée Générale de l'ONU de respecter totalement la réponse populaire au référendum. Ce sacrifice suprême - car il s'agit bien d'un sacrifice - il l'a consenti en transcendant ses susceptibilités personnelles et ses responsabilités nationales pour ne se placer qu'au niveau de l'Afrique.

« Renonçant donc à ses propres positions - encore qu'elles ne puissent être ni juridiquement ni politiquement réfutées - le Roi Hassan II a ainsi opté, sans hésitation, pour la préservation et la sauvegarde de l'unité africaine.

« La voie de la solution souhaitée par tous semblait donc toute tracée, et de fait notre organisation s'y engagea.



« Mais, voilà qu'aujourd'hui, tout se trouve remis en question, et l'on demande à l'OUA d'entériner une voie de fait que les observateurs les moins avertis qualifieraient proprement d'aberrante. Et voilà qu'on demande aujourd'hui à l'OUA de fouler au pied toute sa légalité qui est à la base de son existence, et espérons-le, de sa pérennité.

« Oui, excellences Mesdames, Messieurs, c'est bien sur le chemin de l'illégalité, de la voie de fait et du pur arbitraire que l'on vous demande de vous ranger, et avec vous d'engager l'Afrique.

« Tout à commencé en 1980, au sommet de Freetown. La « RASD » introduit sa demande d'admission comme membre de l'OUA. Le Maroc pose aussitôt une question préjudicielle à laquelle le sommet devait répondre avant tout débat au fond sur la demande d'admission de la « RASD ». Le Maroc, s'appuyant sur les dispositions sans équivoque de la charte, déniait en effet à la « RASD » les qualités requises d'Etat africain indépendant et souverain, et demandait par voie de conséquence aux chefs d'Etat de rejeter purement et simplement sa demande d'admission.

Les débats s'étant prolongés, le sommet de Freetown ne put trancher, et l'examen de la question fut remis.

« Arrive le Sommet de Nairobi de juin 1981. Il entend et examine le rapport du secrétaire général sur le Sahara occidental qui reprenait tout ce qui était survenu entre le sommet de Freetown et celui tenu à Nairobi.

« Apres avoir examiné le problème du Sahara dans sa globalité, le sommet se félicite tout d'abord de l'engagement solennel de Sa Majesté Hassan II, Roi

du Maroc d'accepter l'organisation du référendum et décide de mettre sur pied un comité de mise en œuvre doté de pleins pouvoirs.

« Ce comité de mise en œuvre s'est réuni à Nairobi les 24 et 25 août 1981.

« Que décide-t-il. Il décide d'organiser et de conduire un référendum et d'instaurer un cessez-le-feu.

« Et s'agissant du référendum, il précise que le peuple du Sahara aura le choix suivant :

A) Indépendance

B) Intégration au Maroc.

« Ainsi, le comité de mise en œuvre, doté de pleins pouvoirs par le sommet précédent, répond sans équivoque à la demande d'admission introduite par la « RASD » et décide souverainement que le sort du peuple sahraoui reste à déterminer soit qu'il opte pour l'indépendance, soit qu'il opte pour son intégration au Maroc. Ces décisions revêtent un caractère définitif et irrévocable.

« Et en méconnaissance et en violation de ces dispositions pertinentes, prises en conscience par d'honorables chefs d'Etat, l'on vient aujourd'hui vous demander d'admettre la « RASD » parmi vous, comme constituant un Etat africain indépendant et souverain.

« En d'autres termes, on demande à votre sommet de se substituer au peuple sahraoui, qui seul a le droit

de s’autodéterminer par voie de référendum, pour plébisciter la « RASD » et lui attribuer les qualités que seul le référendum peut lui reconnaître ou lui refuser.

« Tel est le vrai problème auquel votre sommet se trouve aujourd’hui confronté. Il ne s’agit rien moins que de la légalité, de votre légalité, celle que vous avez souverainement décidée et établie.

Brûler aujourd’hui ce que vous avez adoré hier, fouler du pied ce que vous-même avez établi comme votre loi, c’est bel et bien ruiner toute crédibilité de notre organisation et l’exposer aux dangers les plus graves.

« Croyez bien que le Maroc, et bien d’autres Etats ici représentés, tiennent plus à l’éthique et à la légalité qu’à toute autre chose.

« La légalité doit demeurer notre seule arme car elle est le seul rempart véritable sur le chemin de l’aventure et de l’inconnu.

« Une illégalité commise ou tolérée aujourd’hui ouvrira la voie à toute autre illégalité, et c’est bien la fin de notre organisation.

« Cette considération dépasse le problème créé au Sahara occidental. La légitimité d’un mouvement de contestation armé ne saurait procéder de sa seule existence avant tout processus d’autodétermination. Adopter une solution inverse serait ruiner la légitimité, l’unité nationale et l’intégrité territoriale d’Etats reconnus par la communauté internationale, qui seraient alors à la merci de minorités agissantes dont l’authenticité

même peut être mise en cause. Quel Etat en Afrique et même dans le reste du monde pourrait se targuer d'être à l'abri de tels périls?

« Le Roi Hassan II du Maroc a fait tout et même plus que tout ce que l'on peut exiger raisonnablement d'un homme responsable.

« Il l'a fait pour rencontrer les vœux de tous, même les plus éloignés de lui-même.

« Enfant et militant de l'Afrique, il l'a fait pour préserver et sauvegarder l'unité africaine.

« Enfant et militant de l'Afrique, il est allé jusqu'au sacrifice pour que vive et prospère l'organisation de l'Unité Africaine dont il est fier d'être parmi ses membres».

Après cet exposé, M. Réda Guédira a donné lecture du message adressé par S.M le Roi aux participants du XXe sommet panafricain, et dans lequel, le Souverain annonce la décision du retrait du Maroc de l'OUA après l'admission de la pseudo – « RASD » au sein de l'organisation :

« M. le Président, Excellences, Chers Compagnons,

« Voila, l'heure de nous séparer est venue. Pour le Maroc, il devient impérieux de ne point se faire le complice de décisions qui ne sont autres qu'un processus d'érosion irréversible de la légalité, élément vital pour toute organisation internationale qui se respecte.

En effet, au mépris et en violation de l'article 4 de notre Charte, l'OUA a commis une faute dont les séquelles et le précédent peuvent être aussi longs qu'imprévisibles ou répétitifs. Nous autres, Chefs d'Etat, faisons avant tout - car c'est là notre tâche essentielle - de la politique. Néanmoins, nous avons reçu de nos peuples respectifs un mandat essentiel et fondamental, à savoir que dans l'exercice de notre politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, celle-ci doit avoir comme fondement constant et inviolable, le respect permanent de la légalité. Si une telle déontologie n'est pas respectée scrupuleusement, alors se trouvent confondus le compromis, appoint nécessaire à la politique et la compromission arme absolue contre la légalité.

Durant son histoire séculaire, le Maroc s'est, à de nombreuses reprises trouvé devant des choix ou l'opportunisme avait plus de chances d'arracher sa décision que la vertu. Le Maroc a toujours opté - et souvent au détriment de ses intérêts - pour que demeurent sauvées la vertu et la légalité.

Et ce n'est ni aujourd'hui ni demain que nous changerons de voie. La Charte de l'OUA est un tout. Et quiconque se permettra d'en changer les dispositions d'une manière conjoncturelle ou sordidement intéressée, poussera l'OUA au trépas et ses membres aux guerres fratricides.

M. le Président, Excellences, Chers compagnons,

L'absolu est à Dieu, toute chose étant donc pour l'heure ce qu'elle est, et en attendant des jours plus sages, nous vous quittons. Mais Africain est le Maroc Africain il le demeura. Et nous tous Marocains restons au service de l'Afrique : à la Ligue Arabe pour la coopération

arabo-africaine, aux Non-Alignés pour défendre la légitimité et sauvegarder la souveraineté de l'Afrique, à l'Organisation de la Conférence Islamique pour promouvoir la cohabitation et l'entraide entre les religions célestes révélées, à l'ONU, nous serons à l'avant-garde pour préserver la dignité du citoyen africain et le respect de notre continent. Mais vous comprendrez aisément que membre fondateur de l'Unité africaine, le Maroc ne saurait en être le fossoyeur.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter bonne route avec votre nouveau partenaire, dont la tâche primordiale devrait être de combler le vide laissé par le Maroc sur le plan de l'authenticité, de la crédibilité et du respect à l'échelon africain et mondial.

Un jour, l'Histoire remettra ses comptes à jour. En attendant - et c'est là une réalité douloureuse - certains parmi nous ont pris des responsabilités irraisonnées.

Le jour où ceux qui ont été trompés reviendront d'eux-mêmes à la sagesse africaine, le Maroc pétri d'Histoire et de traditions, le Maroc se souviendra que la dynamique de la sagesse l'emporte toujours sur les erreurs de parcours.

Avec ma fidélité à l'Afrique et ma foi en son avenir, je reste votre frère loyal et agissant ».

Après la déclaration du secrétaire général de l'OUA, Mr Peter Onu concernant la position que devrait adopter le Maroc, S.M le Roi a adressé au président du Sommet africain un message dans lequel il affirme que la charte

de l'OUA représente un tout indivisible et que le retrait du Maroc est effectif depuis le 12 novembre 1984 et qu'il ne saurait se plier à l'annuité éditée par l'article 32 de la charte puisque l'article 4 de cette même charte n'a pas été respecté.

Voici du reste le texte intégral du message royal :

« Son Excellence Monsieur Julius Nyerère Président du Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Addis Abéba

Monsieur le Président,

Ayant pris connaissance de la déclaration du secrétaire général de l'O.U.A., Monsieur Peter Onu, concernant la position que devrait adopter le Maroc en référence à l'article 32, nous voudrions apporter ici les précisions suivantes :

Comme nous l'avons déclaré dans notre message à l'OUA du 12 novembre 1984 par lequel nous prenions congé de l'OUA, la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine est un tout.

De ce fait, l'article 4 de notre charte n'ayant pas été respecté, le Maroc ne se considère nullement lié ni engagé par l'article 32 précité de la charte de l'OUA.

Nous vous prions en conséquence d'enregistrer officiellement que notre retrait est effectif depuis le 12 novembre 1984 et qu'il ne saurait se plier à l'annuité édictée dans le dit article 32.

Enfin, et pour lever toute équivoque, contrairement à ce qui a été déclaré ou écrit par MM. les présidents Mengistu et Nyerère, le Maroc n'a jamais reçu le comité de mise en œuvre dans son ensemble, ni même correspondu avec lui.

Nous attendions du comité de mise en œuvre qu'il visitât, soit avec l'ensemble de ses membres, soit avec une partie d'entre eux, les territoires en litige afin de recueillir sur place la volonté des uns et des autres et de se rendre compte du mode de vie paisible, libre et volontairement choisi par les uns et les autres avant de faire son rapport.

A notre connaissance, rien de tout cela ne fut réalisé.

Veuillez croire à l'assurance de notre haute considération.

Hassan II
ROI DU MAROC

Après l'annonce officielle du retrait du Maroc de l'OUA, un climat d'incertitude et de déception, a régné dans la salle des conférences « Africa Hall » à Addis Abéba.

En effet, plusieurs délégations ont exprimé leur regret de voir l'OUA s'enliser dans l'illégalité malgré les décisions prises par cette organisation en faveur du règlement du conflit artificiel du Nord-Ouest-Africain.

Avec le retrait du Maroc, l'Organisation panafricaine a perdu l'un de ses fondateurs qui n'a pas cessé d'œuvrer pour la cause du continent africain et pour la libération de ses peuples.

Dès son retour, la délégation marocaine a été reçue par S.M le Roi Hassan II.

A cette occasion le souverain a rendu hommage aux efforts déployés par les membres de cette délégation lors du XXe sommet africain. Au cours de cette audience, le Souverain a prononcé une allocution dont voici le texte intégral :

« Louange à Dieu que la prière et le salut soient sur le Prophète, ses Proches et ses Compagnons.

« Nous sommes heureux de vous recevoir ici, dans votre demeure, afin de vous rendre hommage pour les efforts que vous avez déployés tout au long de votre séjour à Addis Abéba.

Bien que ce séjour ait été court, nous avons suivi de près, vos interventions et les sentiments de fierté que vous avez exprimés à l'égard de la position du Maroc.

Le Maroc n'avait pas d'autre position à prendre que celle qu'il a prise car tout peut faire l'objet de négociation à l'exception de ce qui touche à la mission qui nous est confiée. Le Prophète que la prière et le salut soient sur lui a dit :

« N'a pas de foi celui qui a failli à sa mission ».

La mission précieuse et sacrée que nous devons tous assumer est celle de la défense de l'intégrité du territoire national et de la sauvegarde de la souveraineté marocaine.

Nos enfants doivent apprendre dès leur bas âge que cette question ne doit faire l'objet ni de négociations ni de concessions.

Nous sommes malgré tout convaincu que l'Afrique reviendra à la raison. Le Maroc qui est l'un des fondateurs de l'organisation africaine, ne peut être parmi ses fossoyeurs ni parmi ceux qui applaudissent chaque fois que l'organisation s'engage sur une voie illégale et s'éloigne de la vertu.

Mais nous avons la conviction que la sagesse africaine, la raison et la clairvoyance, toutes ces qualités authentiques de nos frères africains prévaudront un jour peut-être bien plus tôt que nous le croyons pour faire triompher le droit.

Certes, nous devons trouver les voies et moyens pour mettre fin à la guerre au Sahara, nous devons chercher tous les voies et moyens pour coexister tant avec nos voisins proches qu'avec ceux du continent. Mais cela ne peut et ne doit se faire au détriment de notre intégrité territoriale.

Nous vous remercions encore une fois et nous louons vos positions et vos manifestations que nous avons suivies personnellement sur les antennes de la radio alors que vous exprimiez votre marocanité. Que le Tout Puissant vous gratifie de ses bienfaits ».

L'Organisation de l'Unité Africaine a perdu de sa crédibilité en acceptant une «république» fantomatique ne détenant aucun des attributs de l'Etat tels que définis par le droit international, à savoir, le territoire, la population et la souveraineté.

En effet, le Maroc exerce effectivement sa souveraineté sur ses provinces sahariennes tel que l'a confirmé l'arrêt rendu par la Cour Internationale de Justice et selon les dispositions de l'accord de Madrid entériné par la « Jmâa Sahraouie » et l'Assemblée Générale des Nations-Unies dans sa résolution 3584 (B). Encore faut-il préciser que la population effective de ces provinces ont affirmé leur marocanité en participant massivement aux élections communales et législatives depuis 1976.

La reconnaissance de la prétendue « RASD » par l'OUA ne fait que mener et enliser davantage cette organisation dans le processus de la politique d'alliances qui se prolifère à travers le continent africain.

Le Maroc a quitté l'OUA parce qu'on ne peut côtoyer la forfaiture et l'illégalité d'une organisation qui s'est enfoncée dans une contradiction flagrante en adoptant la procédure d'organisation du référendum au Sahara d'une part tout en admettant une entité fantomatique d'autre part.

Cette attitude pour le moins équivoque a suscité diverses réactions aux niveaux national et international.

Les réactions après le retrait du Maroc de l'OUA

La Chambre des Représentants, les partis politiques et les organisations syndicales ont exprimé leur appui total à la décision royale relative au retrait du Maroc de l'OUA.

L'unanimité nationale autour de la décision royale

La Chambre des Représentants



Conformément à l'article 28 de la Constitution, S.M le Roi Hassan II a adressé le 16 novembre 1984 un message au Parlement dans lequel le Souverain a informé les représentants de la Nation, des raisons qui ont motivé la décision du Maroc de quitter l'OUA. Le message royal a été lu par le conseiller de Sa Majesté M. Ahmed Réda Guédira :

« Louange à Dieu,

« Que le salut et la paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

« Honorables représentants,

« Les circonstances que traverse notre pays nous incitent de temps à autre à nous adresser aux représentants de la Nation par un message qui les tient informés des positions que nous adoptons. Des décisions que nous prenons et d'une façon générale, de la politique que nous entendons mener dans le présent et l'avenir.

« En ce jour, nous adressons à la Chambre des Représentants un de ces messages dont la constitution déclare qu'ils ne peuvent faire l'objet d'aucun débat. Nous exprimons ainsi notre volonté de dialogue et notre souci de voir les représentants de la Nation au courant de la réalité de nos initiatives et démarches.

« A cet égard, nous désirons rappeler les efforts que nous avons déployés antérieurement à notre décision de nous retirer de l'Organisation de l'Unité Africaine, indiquer les raisons qui nous ont conduit à prendre une telle décision et évoquer certains des résultats et conséquences que celle-ci implique.

« Vous n'êtes pas sans savoir messieurs, que dans l'affaire du Sahara toutes les voies que nous avons empruntées ont été marquées par notre respect de la légalité et du droit.

« Notre revendication du Sahara occidental a constamment été formulée de façon pacifique,

patiente et sans précipitation. Jamais, nous n'avons dévié de notre attitude conciliante. Nous nous sommes en effet adressés à l'Etat espagnol ami en recourant à la compréhension, à la concertation et au dialogue. Toutefois, cette méthode n'ayant pas apporté le résultat escompté, l'affaire fut soumise par l'Organisation des Nations Unies à l'avis de la plus haute juridiction internationale, la Cour Internationale de Justice. Celle-ci, émit alors un avis qui fut, comme vous le savez, favorable à notre pays.

« Fort de cet avis, nous avons entrepris notre Marche Verte pacifique qui avait pour buts de retrouver nos compatriotes et frères et de récupérer un de nos droits les plus chers. L'Etat espagnol ne tarda pas à accepter de conclure avec nous un accord aux termes duquel nous avons récupéré le Sahara, non sans prendre à témoin l'Organisation des Nations-Unies qui en prit acte.

« Les ennemis de notre intégrité territoriale furent déçus. Ils ressentirent de l'amertume du fait que le Maroc avait pu concrétiser une aspiration longtemps exprimée. Ils se mirent à comploter contre le Maroc, à dresser des obstacles sur son chemin et à lui créer des difficultés. Ils nous ont combattus et continuent à le faire en utilisant un armement lourd des plus sophistiqués. Ils nous ont déclaré une hostilité ouverte et permanente aux seins des diverses instances internationales. Nous avons dû faire face à la perfidie et à l'agression.

« Nous avons mené cette âpre bataille grâce au courage et à l'héroïsme légendaires de notre peuple, tout en faisant preuve de clairvoyance et de sagesse, fidèle aux principes auxquels nous croyons et aux valeurs de civilisation auxquelles nous demeurons

attaché. Désirant mettre fin au conflit et à l'effusion de sang et mu par la volonté de préserver les potentialités des peuples de notre région, nous avons multiplié nos démarches et nos efforts, fait preuve de souplesse et consenti des sacrifices, démontrant ainsi à maintes reprises notre bonne foi et nos bonnes dispositions. Nous sommes allé jusqu'à proposer le recours au référendum. Mais nos ennemis en craignaient le verdict et étaient angoissés par les résultats prévisibles de la consultation. Recourant aux arguments les plus dérisoires, les plus futiles et les plus mensongers, ils continueront à user de l'intrigue et faire preuve de perfidie avec une rare obstination dans l'agressivité.

« Ces procédés ont fini par obtenir l'adhésion d'un certain nombre d'Etats du continent africain aux thèses de nos adversaires. C'est ainsi que la charte de l'organisation de l'unité africaine a été violée, que le droit et la légalité ont été foulés au pied et que la soi-disant « république sahraouie » a été admise comme membre de l'OUA.

« Par ces violations flagrantes, l'organisation s'est déconsidérée, a dévié du droit chemin pour prendre les sentiers de l'égarement.

« Face à cet égarement, à cette déviation et à la détérioration de cette situation qui menace l'organisation d'effritement et d'éclatement, il n'était plus possible pour notre pays de continuer à appartenir à un organisme ayant perdu les fondements de la légalité qui constitue l'élément vital pour toute organisation qui se respecte.

« Il aurait été contraire au génie de notre pays, qui a opté, à maintes reprises, tout au long de son histoire ancienne et moderne, et même au détriment de ses intérêts, pour des positions conformes à la légalité et à la vertu que le Maroc continue à siéger au sein d'une organisation qui a tourné le dos à la légalité et à la vertu.

« En admettant en son sein une entité fantomatique, en commettant la faute de violer les dispositions de sa charte et en bafouant sa propre légalité, l'Organisation de l'Unité Africaine a inauguré l'ère de l'aventure, une ère lourde de menaces et de périls et aux conséquences imprévisibles.

« Le Maroc s'est retiré de l'Organisation de l'Unité Africaine, la tête haute et dans la dignité, étant un pays qui a toujours tenu à rester attaché à la légalité, à la morale et à l'éthique qui constituent les fondements des rapports internationaux.

« C'est un motif de fierté et d'orgueil pour le Maroc que sa position et ses motivations soient appréciées par des Etats ayant une bonne renommée dans le monde et qui sont écoutés.

« Mais, nous sommes convaincu que l'Organisation de l'Unité Africaine retrouvera, la clairvoyance, la sagesse et le droit chemin. Elle nous trouvera alors, comme à l'accoutumée, parmi ses membres qui œuvrent loyalement au rayonnement de notre continent et à la prospérité de ses peuples.

« En attendant que les choses reprennent leur cours normal, nous continuerons à accorder tout l'intérêt

aux affaires de notre continent - sur tous les plans - et œuvrer à son progrès et à son bien-être.

« Honorables représentants,

« Telle est notre position après l'admission de l'entité fantomatique au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine et telles en sont les raisons et les motivations. Nous avons tenu à vous en informer par ce message, vu la considération que nous vouons à la Chambre et compte tenu de l'intérêt que vous attachez aux affaires internes et externes de la patrie.

« Nous voudrions, en cette circonstance, vous assurer qu'avec l'appui de Dieu nous continuerons à assumer avec constance et fidélité la haute charge dont le Tout-Puissant nous a investi et, que notre engagement à défendre notre intégrité territoriale et à préserver nos acquis, restera aussi fort et aussi ferme que par le passé.

« Que Dieu nous accorde à tous assistance et couronne de succès nos efforts et les vôtres, Dieu exauce les prières de ses fidèles serviteurs ».

« (Fait au palais royal de Fès le vendredi 22 Safar 1405 de l'Hégire correspondant au 16 novembre 1984) ».

Les explications du Conseiller de S.M le Roi devant le Parlement

A la suite du message adressé par SM le Roi à la Chambre des Représentants après le retrait du Maroc de l'OUA, le Parlement a tenu le 16 novembre 1984 une séance extraordinaire au cours de laquelle Mr Ahmed Réda Guédira, Conseiller de SM le Roi et chef

de la délégation marocaine au vingtième sommet africain a présenté un rapport dans lequel il a relaté les divers aspects historiques et juridiques de l'évolution de la question du Sahara, précisant que le Maroc était durant toute cette période fermement attaché à la légalité, faisant preuve de sagesse et de pondération jusqu'à ce que la Cour Internationale de Justice ait dit le droit qui consacre la marocanité du Sahara.

Le Maroc était au seuil d'une guerre avec l'Algérie. Cependant a poursuivi M. Réda Guédira, grâce à la sagesse et la perspicacité de SM le Roi le pire a été évitée, et le Maroc a ainsi entamé avec l'Algérie un dialogue qui a abouti à la conclusion d'un accord sur la tenue à Bruxelles d'une rencontre entre SM le Roi Hassan II et le Président Boumediène. Cette rencontre n'a pas pu avoir lieu, en raison du décès du Président Houari Boumédiène.

Le Maroc demeurait toutefois désireux de poursuivre le dialogue qui devait être couronné par la rencontre en février 1983 entre SM le Roi et le Président Chadli Benjedid. Au cours de celle-ci les deux chefs d'Etats ont entamé les discussions concernant l'avenir de la région du Grand Maghreb Arabe.

Ce dialogue, ajoute M. Guédira, allait cependant entrer dans une impasse à cause de l'intransigeance de l'interlocuteur algérien.

Le Conseiller de Sa Majesté a souligné par ailleurs, que le Maroc a accepté l'organisation d'un référendum au Sahara conformément aux vœux de plusieurs chefs d'Etat des pays amis, et dans un souci de sauvegarder la cohésion et l'unité de l'Afrique. Cette proposition

a effrayé les adversaires du Maroc qui ont adopté un comportement ambigu et trompeur. Le Maroc poursuit M. Guédira savait bien avant le sommet d'Addis Abéba que la prétendue « RASD » allait être admise à l'OUA car des manœuvres en ce sens le laissaient prévoir depuis 1980.

Comment peut-on admettre cette pseudo-république au sein de l'organisation panafricaine alors que le référendum devant décider du choix des populations du Sahara (provinces de Laâyoune, Boujdour, Smara et Oued Ed-Dahab) n'avait pas encore eu lieu.

A la fin de son exposé, M. Guédira a tenu à souligner que Sa Majesté le Roi dispose de plusieurs moyens politiques et diplomatiques pour convaincre la communauté internationale de la marocanité du Sahara.

Ni le Souverain, ni le peuple marocain a-t-il conclu ne toléreront la moindre atteinte à l'intégrité du territoire national.

Soutien des partis politiques et organisations syndicales à la décision royale

A l'issue de l'exposé du Conseiller de SM le Roi devant le Parlement, la parole a été ensuite donnée aux leaders des partis politiques et aux représentants des organisations syndicales qui ont été unanimes à exprimer leur soutien et leur adhésion totale à la décision royale, et ont rendu hommage à la bravoure des Forces Armées Royales et à leurs sacrifices dans la défense de l'intégrité territoriale du Maroc.



Mr Maâti Bouabid

A cet égard, M. Maâti Bouabid, Président de l'Union constitutionnelle (UC) a réaffirmé que l'OUA vit aujourd'hui le commencement de sa fin et que le Maroc refuse de cautionner les manœuvres visant à détourner l'organisation panafricaine des véritables objectifs pour lesquels elle a été créée. Il a ajouté que la décision royale relative au retrait du Maroc de l'OUA est intervenue après mûre réflexion et une grande patience.

Après avoir indiqué que le Maroc fait actuellement face à des manœuvres visant à porter atteinte à sa souveraineté, M. Maâti Bouabid a souligné que la mobilisation du Maroc pour défendre son intégrité territoriale est plus que légitime et constitue un devoir sacré.



M. Dey Ould Sidi Baba

La parole fût ensuite donnée à M. Dey Ould Sidi Baba (ex-président de la Chambre des Représentants et membre du bureau exécutif du Rassemblement National des Indépendants (RNI) qui a indiqué que la décision de S.M le Roi de se retirer de l'OUA est une position historique, soulignant la nécessité de faire face à toute éventualité avec patience, sagesse et persévérance en mobilisant tous les moyens diplomatiques.

Il a également indiqué que le retrait du Maroc de l'OUA n'altérera en rien sa coopération avec les pays africains amis et ne le détournera pas de l'idée de l'édification du Grand Maghreb Arabe.



M. Mahjoubi Ahardane

Quant à M. Mahjoubi Ahardane, Secrétaire Général du Mouvement Populaire (M.P), il a souligné que le message adressé par SM le Roi à la Chambre des Représentants est en harmonie avec la position de son parti sur la cause sacrée du Maroc et a affirmé la nécessité d'une plus grande mobilisation du peuple marocain derrière le Souverain pour déjouer les manœuvres ourdies par les ennemis du Maroc.



Mr M'Hamed Boucetta

Intervenant à son tour, M. M'hamed Boucetta, Secrétaire Général du Parti de l'Istiqlal (P.I) a déclaré que l'admission des mercenaires au sein de l'OUA constitue une violation flagrante de la légalité et des normes internationales, indiquant que cette aventure représente un précédent dangereux pour l'Afrique et dont les conséquences sont imprévisibles même pour ceux qui ont élaboré un tel scénario, car les mouvements sécessionnistes et les entités artificielles dans plusieurs régions africaines ne manqueront pas eux aussi de demander un jour leur admission au sein de l'organisation panafricaine.



M. Abderrahim Bouabid

A son tour, M. Abderrahim Bouabid, Premier Secrétaire de l'Union socialiste des Forces Populaires (USFP) a pris la parole pour exprimer la fierté de son parti de la position et de la décision de SM le Roi relatives au retrait du Maroc de l'organisation panafricaine.

Après avoir souligné la nécessité de faire connaître davantage la question du Sahara, M. Abderrahim Bouabid a proposé la création d'un corps uni traduisant l'unanimité marocaine et ayant pour objectif de défendre l'intégrité territoriale à tous les niveaux.



M. Mohamed Arsalane Al Jadidi

Dans son intervention, M. Mohamed Arsalane Al Jadidi, Secrétaire Général du Parti National Démocrate (PND) a souligné que la décision de l'OUA d'admettre les mercenaires constitue un reniement des résolutions que cette organisation avait prises et que par conséquent la décision royale du retrait fait un grand honneur au Maroc.

M. Al Jadidi a à son tour mis l'accent sur la mobilisation populaire pour faire face aux manœuvres des « voisins».



M. Ali Yata

De son côté, M. Ali Yata, Secrétaire Général du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) a fait ressortir le caractère illégal de la décision de l'OUA prise au détriment d'un peuple qui n'a cessé de consentir des sacrifices pour préserver son intégrité territoriale, estimant qu'il est inconcevable de reconnaître une entité dépourvue de tout élément constitutif d'un Etat et dépendant totalement de l'Algérie.

Il a ajouté que cette décision est de nature à faire monter la tension prévalant dans le Nord-Ouest-Africain réaffirmant que la question du Sahara Marocain est une cause juste, légitime et consacrée par le droit international.



M. Mohamed Ben Saïd

M. Mohamed Ben Saïd, Secrétaire Général de l'Organisation de l'Action Démocratique Populaire (OADP) a souligné dans son intervention que l'étape à venir exige des efforts exceptionnels indiquant la nécessité de renforcer l'action diplomatique et consolider le front intérieur, en affirmant que le Maroc, comme il a toujours triomphé lors des grandes batailles de son histoire, saura donner la réplique aux diviseurs de l'Afrique.

Le Secrétaire Général de l'Union Générale des Travailleurs au Maroc (UGTM) M. Abderrazak Afilal a indiqué que la réplique immédiate du Maroc contre l'illégalité était bien cette décision sage et clairvoyante de SM le Roi de quitter l'OUA, cette dernière ayant renié sa propre charte et les nobles objectifs tracés par les premiers fondateurs de cette organisation depuis la conférence de Casablanca en 1961.

Au nom de l'Union Marocaine du Travail (UMT) M. Hassan Ben Addi est ensuite intervenu pour réaffirmer l'attachement de la classe ouvrière marocaine à la cause nationale et son refus de toute concession ou compromis à cet égard. Il a également réaffirmé la mobilisation de plusieurs milliers de travailleurs marocains pour la défense de l'intégrité territoriale du Royaume et de ses valeurs sacrées.

De son côté M. Houssein El Kafouni, représentant la Confédération Démocratique du Travail (CDT) a affirmé que la confédération s'enorgueillit des positions prises par SM le Roi confirmant la marocanité du Sahara. Il a ajouté que l'OUA a violé sa propre charte et tourné le dos à ses principes pour devenir un terrain de manœuvres, de dépècement et de marchandage.

Déclaration de la Chambre des Représentants

A la suite du Message Royal adressé au Parlement et l'exposé de M. Guédira et après les interventions des leaders des partis politiques et organisations syndicales, la Chambre des Représentants a adopté le 16 novembre 1984 une déclaration dans laquelle elle a invité toutes les forces nationales à œuvrer pour une mobilisation de toutes les potentialités économiques, politiques diplomatiques, militaires et d'information en vue de préserver l'intégrité territoriale du pays.

Ci-après le texte intégral de cette déclaration :

« La Chambre des Représentants a tenu vendredi 21 safar 1405 de l'Hégire correspondant au 16 novembre 1984 une séance extraordinaire consacrée à l'audition du message adressé à la Chambre par SM le Roi Hassan II, que Dieu le glorifie, et à travers elle à la nation tout entière. La Chambre a tenu par la suite une seconde séance durant laquelle elle a entendu le rapport fait par le conseiller de SM le Roi et président de la délégation que le Souverain a désignée, pour participer aux travaux du 20ème sommet de l'Organisation panafricaine, et dans lequel il a exposé les raisons pour lesquelles SM le Roi a décidé le retrait immédiat et effectif du Maroc de l'Organisation de l'Unité Africaine.

« La Chambre des Représentants a entendu, au cours de cette séance, les interventions des leaders des partis politiques, des présidents des groupes parlementaires et des représentants des organisations syndicales qui ont exprimé leur appui total à la haute décision royale.

« La Chambre des Représentants exprime, à la lumière

des rapports et analyses qu'elle a entendus, son soutien total à la décision prise par SM le Roi Hassan II, que Dieu le glorifie, relative au retrait immédiat et effectif du Maroc de l'Organisation de l'Unité Africaine pour défendre la légalité les objectifs de l'Organisation et les principes du droit international après que l'esprit de la charte de l'unité africaine et ses dispositions aient été délibérément violés.

« La Chambre réaffirme sa fierté pour cette position ferme qui exprime fidèlement les sentiments de la nation, sa prise de conscience et la haute idée qu'elle se fait de la responsabilité.

« La Chambre dénonce vigoureusement le comportement irresponsable et contraire à tous les principes du droit, de l'éthique et aux coutumes internationales qui a consisté en l'admission au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine, d'un groupuscule de mercenaires prétendument représentants d'une république qui n'existe que dans l'imagination des ennemis de l'intégrité territoriale du Maroc.

« La chambre des Représentants rend hommage au peuple marocain pour sa prise de conscience, sa vigilance dans cette phase décisive de l'histoire du Maroc et pour le combat qu'il oppose aux défis et aux manœuvres de ceux qui complotent contre son intégrité territoriale ainsi que pour sa mobilisation permanente derrière SM le Roi Hassan II que Dieu le glorifie, pour la défense des frontières de la nation, le parachèvement de son unité territoriale et pour la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté du pays.

« La Chambre des Représentants affirme avec force que le Maroc se trouve bien dans son Sahara où il a renoué avec ses fils, les rangs de son peuple unis de Tanger à Lagouira toujours vigilant et toujours prêt à faire face à tous les complots et à riposter aux agresseurs où ils se trouvent et d'où qu'ils viennent. La Chambre des Représentants exalte l'action éclairée de SM le Roi et les initiatives audacieuses du Souverain en vue de consolider l'unité de la nation et de préserver les acquis et les réalisations nationaux de renforcer l'invulnérabilité du peuple marocain et son esprit combatif face à toutes les forces hostiles, d'élargir les perspectives de son rayonnement de garder bien authentique le cachet de sa renaissance et de protéger ses valeurs et son patrimoine.

« La Chambre des Représentants rend un vibrant hommage aux Forces Armées Royales : officiers, sous-officiers, hommes de troupes, agents de sécurité, de la Gendarmerie Royale et aux Forces Auxiliaires pour l'enthousiasme patriotique et l'esprit intrépide dont elles ont fait et font encore preuve dans l'accomplissement du devoir de défense de l'intégrité territoriale du pays et de ses frontières sous la conduite de SM le Roi Hassan II, Commandant Suprême et Chef d'état-major général des FAR. Elle exalte également les qualités d'abnégation, de bravoure et d'héroïsme qui font la fierté des FAR dans leur engagement face aux actes d'agression et leur mise en échec.

« La Chambre des Représentants qui se remémore et revit l'esprit patriotique dont le peuple marocain a toujours fait preuve au cours de son histoire jalonnée d'épopées, invite toutes les forces nationales politiques, syndicales et sociales à la consolidation du front intérieur et au renforcement du consensus national afin

d’être à la hauteur de l’étape délicate que traverse notre pays et d’œuvrer pour une mobilisation nationale générale marquée par la conscience, la vigilance et la détermination profondes et ce, dans le cadre d’une stratégie intégrée et globale de confrontation à tous les niveaux par la mobilisation de toutes les potentialités économiques, politiques, diplomatiques, d’information et militaires.

« La Chambre des Représentants affirme que l’appartenance du Maroc à l’Afrique est non seulement un fait géographique, elle est aussi dictée par l’histoire compte tenu du rôle important que notre pays n’a cessé de jouer dans le continent africain en vue de la libération de ses Etats et pour la prospérité de ses peuples aspirant à la liberté, à la justice, au progrès et à l’unité ».

La Presse Nationale
et le retrait du Maroc de l'OUA

La Presse Nationale a accordé une grande importance au sujet du retrait du Maroc de l'Organisation de l'Unité Africaine. Tous les organes de presse nationaux ont été unanimes à dénoncer l'illégalité dans laquelle s'est installée celle organisation.

Dans ses analyses, la presse nationale a souligné l'unanimité faite autour de la décision royale et l'attachement du peuple marocain à la sauvegarde de l'unité territoriale contre toute tentative visant à placer le Maroc devant le fait accompli.

**** Al Mithaq Al Watani (RNI) : 14 novembre 1984***

Dans son éditorial intitulé « la diversion » le quotidien «Al Mithaq Al Watani» a souligné que ce qui vient de se passer à Addis Abéba constitue un précédent dangereux et cautionne la stratégie colonialiste visant à dépecer et à balkaniser le continent africain et à falsifier l'histoire... Quoi qu'il en soit, le Maroc restera comme toujours fermement attaché à ses droits légitimes et à la sauvegarde de son unité territoriale.

Et le journal d'ajouter que la décision prise au sommet africain (admission de la « RASD ») ne fait que nous inciter à faire preuve de plus de cohésion du front intérieur et de fermeté à l'égard des manœuvres qui se trament contre notre unité et notre intégrité territoriale.

**** Al Ittihad Al Ichtiraki (USFP) 14 novembre 1984***

Sous le titre « Retrait et non Absentéisme » l'organe de l'USFP constate que le Maroc par sa décision responsable ne saurait guère s'éloigner de l'Afrique, bien au contraire il demeurera plus que jamais attaché à cette organisation, mais tout en s'inspirant de ses objectifs authentiques et en suivant la véritable voie pour laquelle elle a été créée.

Ce faisant, la décision du retrait est parfaitement conforme aux principes qui ont été édictés lors de la 1ère conférence africaine de Casablanca.

En outre, cette décision ne saurait signifier un absentéisme quelconque car le Maroc de par son histoire, est connu pour son attachement à l'Afrique et les liens séculaires qu'il a toujours entretenus avec les peuples de ce continent.

**** Al Alam (PI) 16 novembre 1984***

Pour le quotidien « Al Alam », la décision royale relative au retrait du Maroc de l'OUA, est une décision sage et opportune, car le Maroc ne saurait appartenir à une organisation où même les fonctionnaires, continuent de falsifier la légitimité, le droit et les usages internationaux, comme il ne saurait siéger au sein d'un groupe dont les membres sont soumis aux influences, pressions étrangères et aux manœuvres qui ne font qu'accentuer les risques d'une guerre plus étendue.

**** Rissalat Al Oumma (UC) 14 novembre 1984***

Le quotidien « Rissalat Al Oumma » a souligné qu'en se retirant de l'OUA, le Maroc se place en position de force sur plusieurs plans :

Sur le plan militaire, le Maroc a achevé la construction de la ceinture de protection de ses provinces sahariennes et a renforcé ses lignes défensives, avec une armée moderne, bien équipée et motivée.

Sur le plan politique : il s'est montré attaché aux engagements auxquels il a souscrits en acceptant l'organisation d'un référendum au Sahara pour régler les différends selon les normes internationales.

Sur le plan économique : le Maroc a œuvré au cours des neufs dernières années pour que les provinces sahariennes atteignent le même degré de développement économique et social que les provinces du Nord.

**** An-Nidal Ad-Dimokrati (PND) 14 novembre 1984***

Pour sa part, « An-Nidal Ad-Dimokrati » a mis l'accent sur le comportement courageux de la délégation officielle qui a représenté le Maroc au 20e sommet de l'OUA. Ce comportement ajoute le journal a montré aux peuples d'Afrique que le Maroc avec ses diverses tendances est déterminé à défendre son intégrité territoriale, sa mobilisation derrière le trône alaouite et la symbiose qui existe entre un leader africain et un peuple fidèle.

**** Al Haraka (MP) N° 16***

L'hebdomadaire « Al Haraka » a affirmé dans son éditorial que l'unanimité nationale n'a pas d'égal lorsqu'il s'agit de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. Ce consensus démontre s'il en était encore besoin, la détermination et la volonté du peuple marocain de défendre par tous les moyens sa cause nationale première.

**** Al Balagh n° 92***

Sous le titre « l'enlisement de l'Afrique et le consensus national », l'hebdomadaire « Al Balagh » a qualifié ce qui s'est passé à Addis Abéba de défi à la volonté du peuple marocain et aux sacrifices consentis pour préserver son unité territoriale... alors que des décisions politiques tentent de bafouer la volonté et le droit des peuples.

En effet, ajoute l'hebdomadaire, les objectifs de ces décisions rentrent en fin de compte dans le cadre du complot tramé contre un Etat souverain et un peuple qui veut unifier son territoire et conforter sa société.

Les décisions de cette nature ne porteraient-elles pas préjudice aux peuples d'Afrique dont les dirigeants ont accepté de siéger à côté d'un « état » fantomatique ?

**** Anoual (OADP) 15 novembre 1984***

Sous le titre « la famine politique menace l'Afrique » le journal « Anoual » insiste sur le fait que le seul calcul qu'il convient de suivre actuellement repose sur une lutte de longue haleine, ceci tant que nos adversaires visent à travers leur politique hégémoniste, à transposer la question du Sahara artificiellement créée par eux mêmes, d'un problème politique circonstanciel en un problème de portée historique qui suce le sang des peuples du Maghreb Arabe. Il nous revient donc de faire face à ce défi par un défi plus grand et de nous préparer sérieusement à affronter toutes les éventualités à tous les niveaux.

**** Al Bayane (PPS) 14 novembre 1984***

Le quotidien « Al Bayane » a souligné dans son éditorial que c'est un défi au bon sens et à la raison que d'introduire à l'OUA un prétendu « Etat » qui n'a ni territoire ni peuple, qui ne dispose ni d'institutions de lois ou de traditions.

Cette situation, ajoute Al Bayane, impose au Maroc de préciser et de confirmer ses positions : nous sommes, nous marocains, sans distinction, intransigeants sur l'unité territoriale de notre pays, mais nous demeurerons attachés aux solutions pacifiques au dialogue avec les véritables responsables de nos malheurs : les dirigeants algériens. De la même façon, nous resterons fidèles à l'unité africaine.

**** Le Matin du Sahara 21 novembre 1984***

De son côté le « Matin du Sahara » a affirmé dans son éditorial consacré à l'unanimité nationale que le Maroc tout entier est déterminé et résolu tout en restant attaché aux engagements antérieurs, en particulier ceux de Naïrobi.

Le quotidien ajoute, que nous avons en effet, rempli toutes nos obligations : nous avons contribué non seulement à créer l'OUA, mais à en faire jusqu'à un passé récent, une organisation internationale respectée. Chaque fois qu'une crise a surgi, chaque fois le Maroc a joué à fond le jeu de la solidarité. Il l'a fait en apportant un soutien agissant et militant aux mouvements de libération luttant contre la tutelle colonialiste.

Le Maroc a aidé les Etats africains à faire front à la déstabilisation et au dépècement et a accueilli dans

ses écoles et ses universités des milliers d'étudiants africains. En un mot souligne le Matin du Sahara, le Maroc a fait son devoir.

Pour toutes ces raisons, conclut le journal, mais surtout parce que nous sommes dans notre droit, alors que nos adversaires vont d'abus en violations, nous sommes plus à l'aise que jamais pour clamer que nous ne changerons pas.

Nous sommes sortis de l'OUA, mais nous sommes toujours au Sahara et nous y resterons.

**** Al Maghrib (RNI) 14 novembre 1984***

Et sous le titre « que l'Afrique assume ses responsabilités » le quotidien « Al Maghrib » a affirmé que quoiqu'il en soit, ce qui vient de se passer à Addis Abéba est loin de nous décourager ou d'atteindre notre détermination, mais au contraire, devrait nous inciter à faire preuve de plus de fermeté, d'unité et de cohésion, à mobiliser toutes nos ressources et tous nos moyens en vue de contrecarrer les manœuvres et les complots des adversaires de notre intégrité territoriale. Le Maroc, ajoute Al Maghrib, a pleinement assumé ses responsabilités envers lui-même et envers l'Afrique et l'OUA, et que c'est maintenant au tour des Etats africains d'assumer les leurs et de tirer les conséquences qui découlent de leurs actes.

**** L'Opinion (PI) 14 novembre 1984***

L'OUA a commis un véritable crime à l'encontre des bâtisseurs de l'Afrique et des martyrs tombés pour sauvegarder l'intégrité territoriale des Etats membres de l'organisation panafricaine, écrit le quotidien l'« Opinion » qui ajoute que le retrait du Maroc a mis à nu les véritables problèmes qui agitent l'OUA et les buts

de ceux qui veulent en faire un moyen au service de leur politique.

Cet acte de courage (retrait du Maroc de l'OUA) et de foi met les peuples africains devant leurs responsabilités et doit les inciter à mieux réfléchir sur les dangers qui les menacent dans le présent et le futur du fait de l'opportunisme politique de certains régimes qui font de l'illégalité une philosophie et une règle de conduite.

**** Le Message de la Nation (UC) n° 55-1 décembre 1984***

« Le message de la Nation » a indiqué dans son éditorial intitulé un « château de sable » qu'après avoir imposé à l'OUA la pseudo - « république sahraouie », à la faveur d'une conjoncture que l'on pourrait aisément qualifier d'affligeante pour l'Afrique et son organisation, les adversaires du Maroc s'attellent à mettre en place un programme vaste d'encerclement diplomatique.

Cette stratégie manigancée par l'Algérie, vise à mettre le Maroc devant le fait accompli conclut le « Message de la Nation ».

**** Al Assas n° 64 décembre 1984***

En acceptant l'admission de la pseudo « RASD » comme membre de l'OUA, le XXe sommet de cette organisation a bafoué les propres statuts de l'OUA, écrit «Al Assas» dans un éditorial intitulé « L'Afrique en panne? » en soulignant qu'avec un tel antécédent, aucun pays d'Afrique ne peut être rassuré sur son unité et son intégrité territoriale. Les mouvements scissionnistes qui jettent leur spectre sur l'Afrique peuvent constituer en peu de temps, des entités reconnues par l'Afrique pour peu qu'ils arrivent à se faire épauler par un manager du même calibre que l'Algérie.

Réactions africaines après le retrait du Maroc de l'OUA

Sa Majesté le Roi a tenu à préciser solennellement que le Maroc ne demanderait à aucun pays ou allié de se solidariser avec lui s'il était amené à quitter l'Organisation de l'Unité Africaine, bien au contraire il leur a laissé la liberté du choix de leur position.

Le Souverain a voulu par ce geste empreint de sagesse éviter d'entraver les travaux du XXe sommet africain.

Après l'introduction de la prétendue « RASD » au sein de l'OUA, plusieurs pays ont dénoncé l'illégalité de cet acte.

C'est dans ce sens que le ministre Zaïrois des Affaires étrangères M. Umba de Lutete a annoncé que son pays suspend sa participation aux activités de l'OUA en ajoutant que l'admission de la soi-disant « RASD » constitue un précédent dangereux qui fait peser une menace grave sur l'avenir de l'Afrique.

La question du Sahara a-t-il ajouté, est artificielle qu'il fallait s'en débarrasser pour s'atteler à résoudre la crise économique qui secoue l'Afrique.

De son côté, le Président Camerounais, M. Paul Biya a déclaré à « Radio France Internationale » que la position de son pays concernant la question du Sahara n'a pas changé. Il a qualifié d'illégale l'admission de la fantomatique « RASD » au sein de l'OUA, car la charte prévoit l'admission des Etats uniquement jouissant des attributs qui sont attachés à un Etat, à savoir un territoire, une population et une organisation politique.

Le président Biya a ensuite ajouté qu'on s'efforce de créer une sorte de confusion entre la reconnaissance d'une entité qu'elle soit un Etat ou autre, ce qui est un acte de souveraineté, et puis le droit d'admission au sein d'une organisation qui obéit à des conditions stipulées par un statut. Il a conclu que le Cameroun a poursuivi sa participation aux travaux de l'OUA tout en ne reconnaissant pas la fantomatique « RASD ».

De son côté le président du Gabon Hadj Omar Bongo a dénoncé l'admission de la pseudo « RASD » au sein de l'OUA et a qualifié cet acte d'illégal et qui constitue une violation de la charte de l'organisation panafricaine.

D'autres pays africains ont pris les mêmes positions malgré leur participation à la conférence au sommet de l'OUA, notamment la République Centrafricaine, la Guinée Équatoriale, les Îles Comores etc...

A propos du retrait du Maroc de l'OUA, le ministre tunisien des Affaires étrangères a déclaré que son pays regrette vivement cette décision l'OUA a-t-il dit doit beaucoup à ce pays qui est parmi les premiers fondateurs de cette organisation et qu'il n'a jamais ménagé d'efforts pour la libération de l'Afrique et pour son développement économique et social.

Le chef de la délégation libyenne a exprimé pour sa part le regret de son pays après le retrait du Maroc de l'OUA dont il est membre fondateur et a souhaité de voir le Maroc reprendre sa place lorsque des conditions favorables seront réunies.

Le ministre guinéen des Affaires étrangères a insisté de son côté sur la gravité de la crise que traverse

l'organisation panafricaine, indiquant que son pays appelle le Maroc et l'Algérie à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour trouver une solution à leur différend.

La question du Sahara devant la IVème commission de l'ONU

Le Retour au fondamental :

Il y a plus de vingt ans que l'organisation des Nations-Unies a été saisie du problème de la décolonisation des provinces marocaines du Sud. Dans ce cadre, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a adopté en 1965 la résolution 2072 par laquelle, « elle priait instamment le gouvernement espagnol en tant que puissance administrante de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour la libération de la domination coloniale des territoires d'Ifni et du Sahara espagnol et d'engager à cette fin des négociations sur les problèmes relatifs à la souveraineté que posent ces deux territoires ».

Le Maroc reprit aussitôt des pourparlers avec l'Espagne et le territoire de Sidi Ifni fut restitué mais le problème du Sahara resta posé.

Les territoires du Sahara occidental et de Sidi Ifni étant pour l'ONU et pour le Maroc, comme pour la puissance coloniale, indissociables puisque toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Nations-Unies les traitent uniformément. Le problème du Sahara devait se voir réserver le même sort que celui de Sidi Ifni.

Ainsi au cours de la réunion de la IVe commission de l'ONU, tenue à New-York à la fin du mois de novembre 1984, M. Ahmed Reda Guédira Conseiller de Sa Majesté et chef de la délégation marocaine a demandé lors de son intervention que l'ONU soit de nouveau saisie du Dossier du Sahara Marocain. Car, l'OUA, en accueillant

un nouveau membre, s'est non seulement substituée aux populations du Sahara, alors qu'elle était tenue d'aider à l'expression de leurs aspirations mais, fait plus grave encore, elle est devenue elle même partie. Elle ne saurait, dès lors, plus tenir le rôle d'arbitre médiateur qui était le sien.

L'ONU estime M. Réda Guédira constitue donc le seul instrument approprié ajoutant que le retour au fondamental c'est précisément le retour aux acquis, c'est-à-dire le droit des populations Sahraouies à l'autodétermination et à la paix. Le retour au fondamental, c'est aussi le retour à l'ONU qui n'a confié le dossier du Sahara à l'OUA que par une sorte de délégation qu'elle peut et doit reprendre dans l'intérêt même des populations dont elle examine le sort . Et tout refus de sa part ne peut être analysé qu'en un véritable déni de justice.

Les représentants des habitants des Provinces du Sud réaffirment leur marocanité

Les travaux de la 4e commission des Nations Unies ont été caractérisés par une présence marocaine parfaitement remarquée, à la fois par l'importance de sa délégation et le nombre des pétitionnaires des provinces du Sud intervenus lors de cette session.

Au cours de leurs interventions les représentants de diverses organisations du Sahara, ont fait l'historique de la question du Sahara et levé le voile sur les manœuvres des ennemis de l'intégrité territoriale du Royaume. Parlant au nom de la branche sahraouie de « **l'Armée de Libération Marocaine** », M. Shabihana Hamadati a longuement insisté sur la lutte armée menée par la population sahraouie contre l'occupation espagnole,

lutte a-t-il souligné soutenue et financée par le Roi du Maroc.

A cet égard, M. Hamadati a rappelé les batailles historiques de Dcheira, Al Argoub Leglat, Raoudat Si Ahmed, lesquelles batailles a-t-il souligné ne sont que les exemples les plus marquants de la lutte de libération ininterrompue et à travers laquelle la population du Sahara avait obligé l'occupant espagnol à se retrancher dans les seules localités de Laâyoune et Dakhla.

M. Hamadati a également dénoncé la collusion d'officiers algériens avec les troupes espagnoles avant la décolonisation du territoire.

Dans son intervention au nom des **Organisations Féminines du Sahara**, Madame M'barka Zerouali a mis en exergue les droits dont la femme sahraouie jouit au sein de la société marocaine, soulignant la participation importante et libre de la femme au processus démocratique du Royaume et son attachement à sa marocanité.

Pour sa part, le commissaire politique du **Mouvement de Résistance des Hommes Bleus** (MOREHOB) M. Bouhoy Sidi Ahmed a d'abord rappelé que son organisation, née plusieurs années avant la fin de la colonisation du Sahara, a été à l'origine de la création et de l'implantation des cellules de résistance dans le territoire alors occupé par l'Espagne.

Il a indiqué que le « MOREHOB » avait remis sa charte constitutive en 1972 déjà au secrétaire général de l'OUA. M. Bouhoy a contesté toute représentativité au pseudo

« Polisario », qui n’est en fait qu’une pure création de l’Algérie pour réaliser ses visées expansionnistes.

M. Rachid Douihi a pris la parole au nom du **Front de Libération et de l’Unité**, en indiquant que cette organisation a été créée depuis 1972 et constitue le prolongement des mouvements de libération ayant mené la lutte contre l’occupant espagnol durant la période de la colonisation de Sakiet Al Hamra et Oued Ed-Dahab.

M. Douihi a d’autre part rappelé que chaque tribu ou famille au Sahara marocain dispose de dahirs et lettres émanant des souverains du Maroc délimitant les endroits du Sahara qu’il fallait défendre, en indiquant que le Maroc revendiquait déjà depuis les années cinquante ses provinces sahariennes devant les instances internationales et régionales.

Enfin il a invité la IVe commission à visiter le Sahara marocain pour constater sur place combien la population du Sahara est attachée à sa marocanité ainsi que la liberté dont elle jouit.

Au nom de **l’Organisation des Familles Marocaines Séquestrée**s à Tindouf, M. Mohamed Salem El Alili a regretté de voir un pays voisin poursuivre un objectif que s’était tracée l’administration coloniale espagnole lorsqu’elle déportait les habitants du Sahara...

Après le départ des espagnols, ce sont maintenant les algériens qui ont pris la relève en maintenant séparés les membres des familles marocaines et en les empêchant de rejoindre leurs foyers dans les provinces du Sahara récupérées.

M. Alili a également invité les membres de la IVe Commission à honorer de leur visite les provinces marocaines pour constater notamment l'ampleur de l'activité déployée par la population à tous les échelons de la vie quotidienne.

Intervenant à son tour au nom du **Mouvement des Originaires du Sahara anciennement sous Domination Espagnole** (AOSARIO), M. Ahmed Ould Rachid a informé la quatrième commission de l'atmosphère d'oppression qui règne dans les camps de Tindouf où sont séquestrés les citoyens marocains par l'armée algérienne.

Le Dr Mohamed Cheikh Biadillah a rappelé que son organisation « **le Front de Libération du Sahara** » qui a eu l'honneur, en 1966, d'intervenir devant la quatrième commission, est disposée à fournir de nouveau des explications concernant un problème créé par les responsables algériens juste après l'évacuation des espagnols du Sahara.

Il a ajouté que les habitants des provinces du Sahara ont choisi librement leur attachement à leur marocanité.

Le Dr Biadillah a demandé aux membres de la IVe commission s'ils ont entendu parler avant 1975 d'un « peuple sahraoui » et dans quelle annale de l'histoire ancienne ou moderne de l'Afrique peut-on trouver des informations relatives à cette entité fantomatique. La réponse est simple, a-t-il ajouté, c'est que l'Algérie, avec le concours des officiers espagnols, a su créer de toutes pièces un mouvement artificiel afin d'entraver le retour du Sahara à la mère patrie.

De son côté, M. Taki Allah Maâ Al Ainine, député de la province de Dakhla et ex-vice président de la Chambre des Représentants,... a rappelé au nom des députés des provinces sahariennes les étapes juridiques et historiques de la récupération du Sahara soulignant que le Maroc a restitué ses provinces spoliées selon les règles et les usages du droit international, et il a présenté à l'appui plusieurs arguments justifiant les liens qui existent entre le Sahara et le Royaume du Maroc.

Au nom de la **Jmaâ sahraouie,** M. Khatri ould Sidi Saïd Al Joumani est intervenu pour affirmer que les mercenaires qui viennent d'être admis à l'Organisation de l'Unité Africaine ne représentent que la volonté de ceux qui ont constitué un « Etat » à l'hôtel Saint Georges dans la capitale algérienne et que cet « Etat » n'existe que dans cet endroit car le Sahara marocain vit en paix et aucun mercenaire ne s'y trouve ni ne peut y entrer.

Les travaux de la IVe Commission de l'ONU devant le Parlement

Après le retour de la délégation officielle de New-York, la Chambre des Représentants a tenu le 4 décembre 1984, une séance extraordinaire au cours de laquelle elle a entendu les explications des membres de la délégation représentant le Maroc à la IVe commission des Nations Unies.

Dans son exposé, M. Ahmed Reda Guédira, chef de la délégation, a indiqué que les résultats obtenus par le Maroc aux Nations-Unies constituent une plateforme positive et un acquis qu'il faut préserver et développer à l'avenir.

Analysant le procédé de vote du projet algérien à la IVe commission, le Conseiller de Sa Majesté le Roi a souligné que 80 pour cent des abstentionnistes sont considérés comme favorables à la cause marocaine, parmi lesquels on compte des Etats qui ont un poids sur le plan international et une grande influence sur ce qui se passe dans le monde, notamment quatre pays membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU. De même que la majorité des Etats arabes et Islamiques, Européens et un grand nombre de pays d'Asie, d'Amérique Latine ont voté contre le projet algérien.

Par ailleurs, tous les intervenants qui ont pris la parole par la suite, ont réaffirmé que la question du Sahara concerne tous les marocains et que l'étape actuelle constitue un nouveau tournant qui nécessite davantage de mobilisation pour faire face à toute éventualité.

La lutte menée par le Maroc pour préserver son intégrité territoriale n’est que la consécration de ses droits légitimes tels qu’ils sont attestés par sa longue histoire, confirmés par le droit international, soutenus par les masses populaires marocaines mobilisées pour briser toutes les manœuvres expansionnistes.


ROYAUME du MAROC
ESPAGNE
MAURITANIE
MALI

A l'occasion du 40ème anniversaire de la Marche Verte,
Le Ministère de la Communication publie la Série
« **les Carnets du Sahara**» dont les 20 premiers numéros
se présentent comme suit :

1. **معركة تحرير الصحراء المغربية - 1974**
2. **من أجل تحرير أراضينا المغتصبة: الصحراء، سبتة، مليلية والجزر الجعفرية - 1975**
3. **Pour la libération de nos territoires spoliés: Sahara, Sebta, Mellilia, les Iles Jaffarrines**
4. **Sahara Marocain : 20 questions pour comprendre - 2015**
5. **وثائق الجلسة الاستثنائية للجماعة الصحراوية - 1976**
6. **The Legitimate decolonization of atlantic western sahara and the plots of algerian rulers aiming at hegemony in north Africa -1977**
7. **ملف خاص حول المسيرة الخضراء ... مجلة «دعوة الحق» 1975 - 1976**
8. **المغرب والصحراء المغربية - 1982**
9. **الصحراء المغربية والمشروعية - 1985**
10. **Le Sahara Marocain et la légitimité**
11. **El Sahara Marroqui y la legitimidad**
12. **الذكرى العاشرة للمسيرة الخضراء - 1985**
13. **Dixième anniversaire de la Marche Verte**
14. **Tenth Anniversary of the Green March**
15. **الصحراء: الجوانب التاريخية والقانونية والاقتصادية**
16. **Sahara: Aspects historiques, juridiques et Economiques**
17. **Sahara: Historical, Legal and Economic Aspects**
18. **المبعدون من الصحراء أيام الحكم الاستعماري - 1999**
    Les refoulés du Sahara à l'époque de la colonisation
19. **مبادرة الحكم الذاتي في الصحراء المغربية - 2007**
    L'initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara

Série « Les Carnets du Sahara»
Publication du Ministère de la Communication
à l'occasion du 40ème Anniversaire de la Marche Verte
Novembre 2015

- Publications du Ministère de la Communication

- DEPOT LEGAL: 2015MO3529
- ISBN : 978-9954-458-75-4
- Année: 2015

- Av. Allal El Fassi, Madinate Al Irfane, Rabat
- **www.mincom.gov.ma**